



*Commission de suivi de sites (css)
Sociétés Arkema et dépôts EPL, DPL et SPR*

**Réunion du 11/10/2023
mairie de Pierre-Bénite**

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Ordre du jour
- Annexe 2 : Liste des participants (non publiable, communicable sur demande écrite au préfet)
- Annexe 3 : Présentation de la DREAL
- Annexe 4 : Présentation d'ARKEMA
- Annexe 5 : Présentation d'EPL
- Annexe 6 : Présentation de DPL
- Annexe 7 : Présentation SPR

1. Ouverture par M. le maire de Pierre-Bénite

M. le maire de Pierre-Bénite, ouvre la séance à 15h et remercie les personnes présentes.

Un tour de table est réalisé pour que chaque intervenant puisse se présenter (voir feuille de présence).

Déclaration d'un représentant de DPL sur l'incompréhension de leurs actionnaires à propos de l'annonce de la fermeture du dépôt fin 2026 alors que selon lui de nombreux investissements ont été faits et que le site est au niveau en matière de sécurité incendie.

M. le sous-préfet du Rhône, indique qu'il n'est pas prévu que ces décisions soient explicitées en CSS, dont ce n'est pas l'objet.

2. Actualisation de l'arrêté de renouvellement de la CSS (AP du 26/11/20)

Le président de l'association Bien vivre Pierre-Bénite souhaite continuer sa participation à la CSS.

Les associations FNE et SOLEN renouvellent aussi leur souhait de figurer dans le collège « riverains ».

Le « Conseil Consultatif de Développement Durable » n'a pas lieu d'être cité comme une association, c'est une fonction de la mairie. Il sera donc retiré du collège riverains. De ce fait, la mairie de Pierre-Bénite suggère de demander à la mairie d'Irigny si une association veut être présente à la CSS.

3. Bilan d'activité des sites

Présentation d'ARKEMA

Voir annexe 4.

Question de M. le sous-préfet : Y a-t-il eu un renforcement de la sécurité suite à l'intrusion en décembre 2022 ?
Le directeur d'Arkema répond que oui : des fils barbelés ont été installés pour renforcer la protection et d'autres investissements sont prévus en accord avec le correspondant sûreté de la préfecture (non détaillés pour raison de sécurité).

Présentation de l'Entrepôt Pétrolier de Lyon (EPL)

Voir annexe 5.

Présentation du Dépôt Pétrolier de Lyon (DPL)

Voir annexe 6.

Présentation du Stockage pétrolier du Rhône (SPR)

Voir annexe 7.

4. Bilan par la Dreal

Présentation de l'inspection des installations classées pour la DREAL

Voir annexe 3.

5. Première phase de questions

Question du vice-président à la Métropole de Lyon, pour les 3 dépôts : quelle est la proportion de produits arrivant hors pipeline ? Est-il possible d'améliorer la gestion des flux entrants et sortants ?

Le directeur d'EPL indique que la proportion des modes d'acheminements est de 90 % par pipe et 10 % par navire. Pour la redistribution, c'est 100 % par camions. Il n'est pas possible d'améliorer ce point et de réduire la quantité de camions puisque c'est le principe même du dépôt : recevoir en vrac et effectuer une redistribution locale sur toute la région.

Question de M. le sous-préfet : les barges s'arrêtent-elles au port, ou certaines remontent encore ?

Le directeur d'EPL explique que globalement pour ce qui est de son site, les barges ne font la navette qu'entre Fos-sur-Mer et le port Edouard-Herriot. Les camions irriguent ensuite la région AURA. Toutes les infrastructures se trouvent à Lyon, qui est au cœur de la région, c'est pour cela qu'il y a beaucoup de dépôts logistiques.

Question du président de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite : Quelles recherches sont en cours ou ont été réalisées pour remplacer les mousses toxiques utilisées pour les extinctions d'incendies ? Et est-ce que les systèmes de rétentions des dépôts pétroliers permettent de collecter tous les hydrocarbures ?

Le représentant de SPR informe que le Gesip (groupement d'experts) travaille sur le remplacement des mousses aux perfluorés. Les nouveaux émulseurs apparaissent concluants.

L'inspection des installations classées explique que la réglementation impose un certain dimensionnement des cuvettes et de la surveillance de leur vieillissement afin d'assurer une bonne rétention et empêcher des fuites vers le milieu naturel.

Le représentant du SDMIS ajoute que le SDMIS a fait le point sur ses émulseurs : destruction totale des produits type C8 (les plus dangereux). Progressivement les émulseurs avec fluor seront retirés jusqu'en 2026. Pas d'échéance connue pour les gros stocks, mais l'objectif est bien, à terme, de n'utiliser que des produits qui ne sont pas dangereux pour l'environnement.

Le vice-président à la Métropole de Lyon souligne les efforts fait par le SDMIS pour anticiper les interdictions. Un recensement de tous les sites d'entraînement des pompiers est en cours, et 80 % des produits avec perfluorés ont d'ores et déjà disparu.

Question de M. le sous-préfet : le démantèlement de certaines installations d'Arkema a-t-il été pris en compte dans l'analyse des risques, notamment le PPRT ?

Le directeur d'Arkema répond que les ateliers qui ont été arrêtés ont fait l'objet de cessation d'activité transmis aux autorités.

L'inspection des installations classées précise que les PPRT ne sont pas révisés, à la baisse, au fil des modifications, mais seulement en cas de changement significatif.

Question de M. le maire de Pierre-Bénite : Est-il envisageable d'installer des capteurs qui mesurent les caractéristiques de l'air autour des sites SEVESO et qui soient gérés par l'État ou du moins un organisme extérieur au site ?

L'inspection des installations classées indique qu'il y a des capteurs spécifiques sur les sites des industriels. Il y a aussi une astreinte par ATMO qui est activée à la demande.

Question du président de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite : il y a une grosse différence du volume de fuite annoncé par le directeur d'Arkema lors du plan d'opération interne (POI) du 02/05 lors de sa déclaration initiale et ce qui est écrit dans le rapport de la Dreal : « ça ne met pas en confiance ».

M. le sous-préfet convient que la relation de confiance est primordiale. Mais lors d'un incident, il faut donner des informations très rapidement, et il faut accepter que ce premier jet donné dans l'urgence ne soit pas le plus fiable. Un travail sur la transparence est fait.

Le directeur d'Arkema ajoute que lors de la fuite BF3, ils ont voulu communiquer le plus rapidement possible. En 30 minutes une première estimation a été émise. C'est compliqué de donner la quantité exacte. Une fois le POI terminé un bilan plus précis est effectué, puis encore affiné par la suite. Il n'y a que du BF3 qui est sorti mais au contact de l'air il s'hydrolyse c'est pour cela qu'on parle de HF.

M. le maire de Pierre-Bénite revient sur les capteurs à l'extérieur du site : il fait part du ressenti de nombreux riverains, à savoir qu'il y a un gros problème de confiance, presque de la défiance depuis un an et demi en référence au dossier PFAS. Quand l'industriel dit, vous avez entendu la sirène mais ce n'est rien, la population n'y croit plus. Il demande s'il pourrait y avoir un outil d'information qui ne viendrait pas de l'industriel pour rassurer.

Un membre de la mairie de Pierre-Bénite demande alors s'il est possible d'être informés en amont des dates et heures d'exercices.

Le directeur d'Arkema indique que quand il y a des bruits anormaux Arkema prévient la mairie (exemple travaux HP pendant l'arrêt). Un exercice POI est fait toutes les semaines mais normalement on ne déclenche pas la sirène. Il y a aussi des klaxons la nuit pour avertir les opérateurs, c'est normal.

M. le sous-préfet propose qu'Arkema et la mairie définissent ensemble la liste des alarmes dont il faut être prévenu.

Un membre de Solen évoque le système de téléalerte. Si Arkema prévoit un POI avec déclenchement de sirènes il faudrait mettre l'info sur ce média.

Question d'un membre de FNE : à propos de l'AP du 14/06/23 et les mesures réalisées sur la flore et la faune invertébrée : est-il prévu d'aller plus loin que les invertébrés ?

L'inspection des installations classées indique que des mesures ont déjà été faites pour les poissons : la recommandation de l'État est très claire, ne pas consommer les poissons sur le Rhône et certains affluents. Il y a effectivement une bioaccumulation des perfluorés, c'est ce qui justifie la surveillance faune flore et sédiments.

6. Informations des autres services publics

Présentation du SDMIS

Présentation de la DDT

- 32 % de logements protégés dans la vallée de la chimie, dans le cadre du PPRT
- Pas de dispositifs de mesure foncière sur Pierre-Bénite.
- Il y a un sujet avec le stade du Brottilon car il faudrait mettre en place un confinement ce qui n'est pas compatible avec l'activité en place. La délocalisation des activités est engagée ainsi que la mise en place d'une signalétique.
- M. le maire de Pierre-Bénite évoque le projet de déplacement du stade d'athlétisme. C'est problématique pour une ville comme Pierre-Bénite de dire qu'il n'y aura plus de foot sur la commune. Que ces zones deviennent un *no man's land* est une conséquence concrète d'avoir une activité dangereuse alentour. Geler des hectares à seulement

100m de la mairie et du centre-ville, c'est dur à faire accepter à la population. Il n'y a que le PPRT de la vallée de la chimie qui a conduit à fermer 2 stades.

7. Questions diverses

Question du président de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite : Suite à un prélèvement sur la population de Pierre-Bénite, on connaît l'imprégnation des gens en termes de PFAS, dont les employés de DAIKIN. ARKEMA a-t-il aussi réalisé des tests pour ses employés ?

Le directeur d'Arkema indique que des analyses sanguines sont réalisées depuis 2005 pour leurs salariés. 99 % de la population mondiale est imprégnée en PFAS. Avec 20 ans de recul, il indique que l'on constate une décroissance de la teneur en PFAS. Aucune pathologie n'a été mise en évidence par la médecine du travail due à ces PFAS. On est dans une situation bien différente des États-Unis car ce ne sont pas les mêmes substances. Chez Arkema, l'exposition des salariés décroît.

17h fin de CSS, M. le sous-préfet remercie l'assemblée et M. le Maire.

Lyon, le 22 décembre 2024

Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

